

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3445

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2013 - Budget annexe du restaurant communautaire

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Brailard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3445**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2013 - Budget annexe du restaurant communautaire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2013 du budget annexe du restaurant communautaire a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 2 930 390 €, soit une baisse de 21,82 % par rapport au budget primitif 2012. Cette diminution s'explique par la fin des travaux de restructuration du restaurant administratif.

Le restaurant communautaire offre 2 prestations :

- un self-service réservé aux agents communautaires et aux tiers admis sous certaines conditions définies par la délibération n° 2001-0335 du 5 novembre 2001, cette prestation est soumise au nouveau taux de TVA intermédiaire de 7 % à compter du 1er janvier 2012, au lieu du taux réduit applicable antérieurement de 5,5 %,

- un restaurant dit officiel, qui propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel soumise également au nouveau taux de TVA intermédiaire de 7 % à compter du 1er janvier 2012, sauf pour les boissons alcoolisées, maintenues au taux de 19,6 %.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, a imposé la création d'un budget annexe du restaurant communautaire afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance et entretien des locaux de même que les recettes issues de la vente des repas. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine de Lyon. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal, autorisée par la réglementation.

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à 1 877 748 €.

La participation consacrée à l'équilibre de la section de fonctionnement enregistre une légère hausse de 0,80 % soit + 0,015 M€ par rapport à 2012.

Budget primitif 2013 - budget annexe du restaurant communautaire - synthèse (en €)

Libellé	Budget primitif 2012	Budget primitif 2013	évolution 2013/2012
Recettes réelles de fonctionnement	2 441 378	2 695 842	10,42 %
dont prix des repas	582 700	822 642	41,18 %
dont subvention budget principal	1 858 678	1 873 200	0,78 %
Mouvements d'ordre	65 000	70 000	ns
total recettes de fonctionnement	2 506 378	2 765 842	10,35 %

Dépenses réelles de fonctionnement	2 441 378	2 605 842	6,74 %
dont masse salariale	1 540 651	1 654 167	7,37 %
dont fonctionnement restaurant officiel	80 800	81 650	1,05 %
dont fonctionnement restaurant administratif	574 000	648 000	12,89 %
Mouvements d'ordre	65 000	160 000	ns
total dépenses de fonctionnement	2 506 378	2 765 842	10,35%
Autofinancement brut	0	90 000	
Recettes réelles d'investissement	1 117 158	4 548	ns
recettes réelles	1 117 158	4 548	ns
subvention du budget principal	1 117 158	4 548	
recettes opérationnelles	0	0	ns
Mouvements d'ordre - amortissement	124 550	160 000	ns
total recettes d'investissement	1 241 708	164 548	ns
Dépenses réelles d'investissement	1 117 158	94 548	ns
investissements opérationnels	1 117 158	94 548	ns
Mouvements d'ordre - amortissement	124 550	70 000	ns
total dépenses d'investissement	1 241 708	164 548	ns
Total budget primitif	3 748 086	2 930 390	- 21,82 %

La mise en place au 1er janvier 2012 du nouvel outil de gestion financière et marchés, Filigrane, a nécessité la généralisation de l'utilisation du niveau "opération" pour l'inscription et le suivi des crédits tant pour la section de fonctionnement que pour celle de l'investissement. Elle suppose aussi un niveau de regroupement des opérations au sein de "programmes" auxquels sont attachées des enveloppes de financement.

Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement sont désormais votées sur la base d'un nouveau référentiel correspondant aux compétences de la Communauté urbaine. Elles sont actuellement retraduites dans le cadre de 31 programmes qui pourront faire l'objet d'ajout en fonction des décisions prises ultérieurement sur l'extension éventuelle des compétences par le Conseil de communauté.

Pour le budget annexe du restaurant communautaire, 2 programmes sont concernés par des inscriptions au budget primitif 2013.

Compétence	N°	Programmes - description
Moyens généraux	P28	Fonctionnement de l'institution
	P29	Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.)

Programme 28 - Fonctionnement de l'institution

En mouvements réels, les dépenses d'exploitation sont prévues à hauteur de 2,606 M€, en augmentation de 6,74 % par rapport à 2012, et les recettes de la même section à hauteur de 2,696 M€.

L'accroissement des recettes s'explique par la prévision d'une augmentation des convives et donc des repas servis.

En dépenses de fonctionnement, le poste le plus important reste celui lié à la rémunération du personnel avec 1,654 M€ prévu pour 2013, soit une hausse de 7 % par rapport à 2012 (+ 0,114 M€) : l'effectif s'établit à 42 agents contre 39 agents début 2012.

Les dépenses concernant les produits alimentaires s'élèveraient à 0,620 M€, contre 0,560 M€ en 2012, soit + 10,71 % confortant en 2013 une hausse escomptée de la fréquentation du restaurant rénové.

Le nombre de repas servis entre le 1er janvier et le 31 octobre 2012 est de 114 063. Pour la même période en 2011, il était de 111 503, soit 2 560 repas supplémentaires servis, majoration due à l'engouement de la réouverture du nouveau restaurant, des conditions de confort améliorées, des nuisances sonores atténuées.

L'estimation du nombre de repas à servir pour l'année 2013 serait de 198 000, l'enjeu consistant à profiter de l'attrait du nouveau cadre de restauration pour faire revenir les usagers, les fidéliser et augmenter la fréquentation par de nouveaux utilisateurs.

Le produit des ventes des repas est estimé en conséquence à 0,823 M€ au lieu de 0,583 M€ au budget primitif 2012, soit une forte progression de 41,18 %, résultant des conséquences de la restructuration du restaurant. Le coût moyen pour les agents serait de 3,75 € par repas au lieu 3,53 € en 2012.

La fin de l'opération de restructuration du restaurant administratif (n° 5P28O0970) conduit à prévoir quelques crédits d'investissement pour des travaux complémentaires et l'achat de matériel culinaire en 2013. Ils devraient mobiliser une dépense prévisionnelle de 0,055 M€ répartie de la façon suivante : le lancement de travaux d'isolation phonique de la descente d'escalier, l'installation de fontaines à eau supplémentaires, le remplacement des vestiaires femmes (0,045 M€) et l'acquisition d'une trancheuse à jambon (0,010 M€).

En 2013, une dépense de 0,040 M€ est programmée principalement sur l'opération "mobiliers matériels techniques moyens généraux des services" (n° 5P28O1661) : il s'agit d'assurer le renouvellement de matériels culinaires (0,023 M€). 0,017 M€ sont aussi proposés pour la mise en place d'autorisations de programme nouvelles ou complémentaires en 2013 (n° 5P28O2564).

Programme 29 - Gestion financière

Le produit escompté des ventes de repas ne permet pas de couvrir les coûts de fonctionnement en intégralité. La participation du budget principal à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe du restaurant communautaire s'élèvera à 1,873 M€ en 2013.

Pour la section d'investissement, elle s'établira à 4 548 €.

Les mouvements d'ordre

L'annuité pour l'étalement de la subvention d'équipement du budget principal s'élèverait à 0,070 M€. Elle est inscrite en prévision pour ordre, en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement (chapitre 042) et d'investissement (chapitre 040).

L'amortissement des frais d'insertion, des installations, des mobiliers et matériels et des logiciels constitue une prévision pour ordre, des 2 sections de 0,160 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2013 du budget annexe du restaurant communautaire arrêté, en dépenses et en recettes, à 2 930 390 €.

2° - Décide que, pendant l'année 2013, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière salariale s'étendra immédiatement aux agents communautaires du restaurant.

3° - Précise que les crédits sont votés par nature, conformément à la nomenclature comptable M 14 et font l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à 2 chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés.

4° - Dit que les crédits sont exécutoires par monsieur le Trésorier principal de la Communauté urbaine de Lyon dans leurs montants, au niveau du chapitre, dans l'une et l'autre des 2 sections.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.